

Introduction

Les collectivités ont la possibilité d'être de véritables moteurs de la transition énergétique par le biais de leur implication dans les projets de développement de réseaux de chaleur et de froid. Dans ce cadre, elles ont nécessairement un rôle d'organisation et de gouvernance à jouer : de l'échelle de la planification, pour intégrer la prise en compte des réseaux dans les documents d'urbanisme, jusqu'à la mise en œuvre d'un projet sur son territoire.



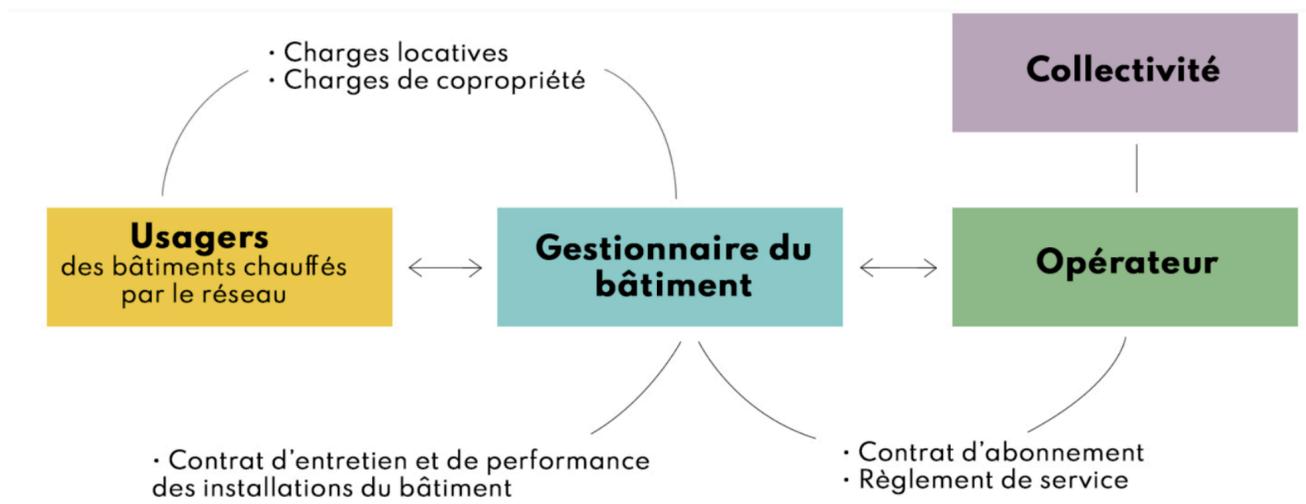
Pour plus de détails, consultez nos fiches dédiées :

- Les réseaux de chaleur et de froid : Principes et atouts
- Intégration des réseaux dans les documents d'urbanisme

Un réseau de chaleur et de froid est souvent établi à l'initiative de la collectivité. Elle peut néanmoins déléguer à un opérateur gestionnaire du réseau tout ou partie des responsabilités afférentes à la fourniture du service de chauffage urbain.

Selon le montage choisi il peut s'agir d'un concessionnaire, d'un fermier, d'un exploitant intervenant dans le cadre d'une régie, ou encore des services de la collectivité. La collectivité reste, dans tous les cas, responsable du contrôle du service assuré par l'opérateur.

L'opérateur est l'interlocuteur des usagers et rend compte de son activité à la collectivité.

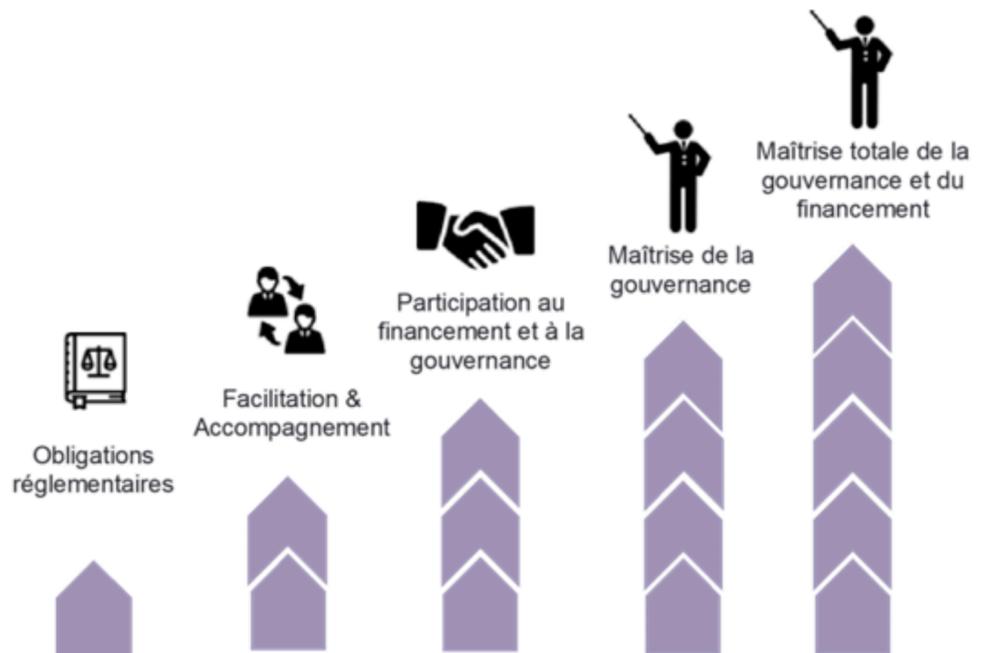


Source Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DÉFINITION

Définir le niveau d'implication de la collectivité

La collectivité a la possibilité d'intervenir et de s'impliquer dans un projet de développement de réseau de chaleur et de froid de 5 manières différentes :

1. Lors d'**obligations réglementaires** : délivrer des attestations, élaboration de planification ;
2. En **facilitant et en accompagnant** : laisser faire, susciter, intervenir dans les premiers niveaux de montage de dossier (subvention, contrat domaniaux, garantie d'emprunt) ;
3. En **participant au financement et à la gouvernance** : possible à différents stades, lors du portage du projet ou auprès de l'opérateur ;
4. En **maîtrisant la gouvernance** : lors du portage seul du projet ou lors de la délégation de la réalisation et de la gestion ;
5. En **maîtrisant totalement la gouvernance et le financement** : lors du portage seul du projet et de l'intégration de la réalisation et de la gestion.



Ainsi la **réponse aux questions** suivantes peut aider la collectivité à **déterminer son niveau d'implication** :



- Quelle place donner aux EnR/Réseaux ? Quel projet de territoire plus global est-il envisagé autour de ces projets ?
- Quel positionnement en termes de gouvernance publique et citoyenne ?
- Quelle est la mobilisation autour des projets ?
- Quelles distribution et répartition des retombées entre collectivités, citoyens et tierces parties ?
- Quelle implication en termes de financement des projets et des risques afférents est souhaitée pour la collectivité ?
- Quelles sont les compétences internes et externes relatives au projet à porter ?

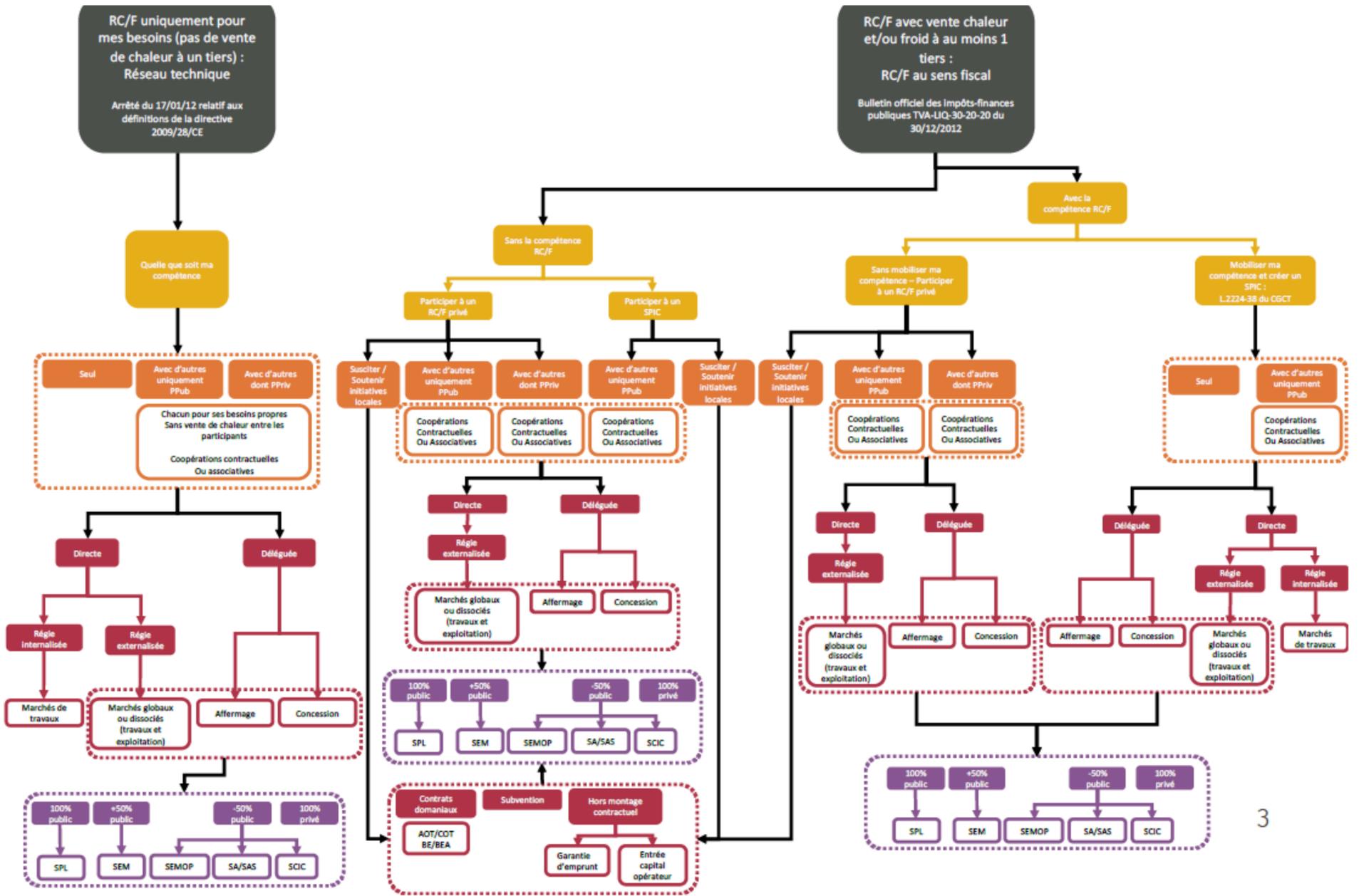
Source MORCE
DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

Choix du montage juridique

Si la collectivité choisit de s'impliquer dans la participation ou la création d'un réseau, plusieurs modes de gestion s'offrent à elle.

Ainsi, pour **guider la collectivité dans son choix**, AMORCE a créé un **arbre de choix des montages juridiques** appliqués aux modes de gestion des réseaux de chaleur et de froid.

La publication rédigée dans le cadre du programme européen Heat&Cool LIFE a pour objectif de résumer les **principaux choix possible qui s'offrent aux collectivités, ainsi que les principaux enjeux** découlant de ces choix.



Le détail de la publication est disponible en ligne

<https://amorce.asso.fr/publications/arbre-des-choix-des-montages-juridiques-appliques-aux-reseaux-de-chaleur-et-de-froid-rcj28>

Ressources disponibles

AMORCE

Guide montage juridique

[ENJ15-Guide des montages juridiques - production d'EnR et réalisation de réseaux de chaleur et de froid par les collectivités - \(1\).pdf](#)

CEREMA

<https://reseaux-chaleur.cerema.fr/>

ADEME

Librairie ADEME

France Chaleur Urbaine

<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/>